REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : **HAUTE**

VIENNE

Arrondissement:

LIMOGES
Canton:

CONDAT/VIENNE

Commune: SOLIGNAC

19
11
19
ocation
age

Objet: Utilisation de badge pour certains utilisateurs de l'espace camping-car.

Délibération n° 2024DEL38 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SOLIGNAC Séance publique du 13 septembre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents:

Mmes, BAYLE, COMES, MOURNETAS, BOURGER, MM BRUNET, CHAZELAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Christine CARLIER, procuration donnée à Maryvonne COMES

Nathalie COIGNAC, procuration donnée à Claire MOURNETAS

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Christian RIBOULET

Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER Claude GOURINCHAS procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Nicole DUPIN procuration donnée à Fabrice RECORD Stéphane COLDEBOEUF procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Christian RIBOULET a été élu secrétaire de séance.

La commune a aménagé une aire de camping-car payante. L'entrée est fermée par une barrière automatique. Pour accéder au stade de foot de la commune et aux bacs de recyclage, les véhicules poids lourd des agents ou des associations autorisés doivent passer par cette entrée fermée par la barrière. Il est nécessaire de prévoir pour ces utilisateurs un « badge », fourni par la commune moyennant une caution de 100 €.

Adoption de la délibération à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/09/24

Et la publication le 19/09/24

Envoyé en préfecture le 19/09/2024 Reçu en préfecture le 19/09/2024 52LO

Publié le

ID: 087-218719201-20240919-2024DEL38-DE